



**HAL**  
open science

**Dorothee Dussy (dir.), L'Inceste, bilan des savoirs et Dorothee Dussy, Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste (Livre 1)**

Sébastien Saetta

► **To cite this version:**

Sébastien Saetta. Dorothee Dussy (dir.), L'Inceste, bilan des savoirs et Dorothee Dussy, Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste (Livre 1). Clio. Femmes, Genre, Histoire, 2015, 42, pp.272-276. <10.4000/clio.12872>. <hal-02963308>

**HAL Id: hal-02963308**

**<https://hal.science/hal-02963308v1>**

Submitted on 10 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Dorothee Dussy (dir.), *L'Inceste, bilan des savoirs et Dorothee Dussy, Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste (Livre 1)*

Marseille, Les Éditions La Discussion, 2013

Sébastien Saetta

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/clio/12872>

DOI : [10.4000/clio.12872](https://doi.org/10.4000/clio.12872)

ISSN : 1777-5299

**Éditeur**

Belin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2015

Pagination : 272-276

ISBN : 9782701194325

ISSN : 1252-7017

**Référence électronique**

Sébastien Saetta, « Dorothee Dussy (dir.), *L'Inceste, bilan des savoirs et Dorothee Dussy, Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste (Livre 1)* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 42 | 2015, mis en ligne le 05 février 2016, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/12872> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.12872>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

---

# Dorothée Dussy (dir.), *L'Inceste, bilan des savoirs* et Dorothée Dussy, *Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste* (Livre 1)

Marseille, Les Éditions La Discussion, 2013

Sébastien Saetta

---

## RÉFÉRENCE

Dorothée Dussy (dir.), *L'Inceste, bilan des savoirs*, Marseille, Les Éditions La Discussion, coll. « Familles, Genres, Générations », 2013, 222 p.

Dorothée Dussy, *Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Livre 1, Marseille, Les Éditions La Discussion, coll. « Familles, Genres, Générations », 2013,

## NOTE DE L'AUTEUR

Ces deux ouvrages rendent compte de recherches réalisées récemment dans le champ des sciences humaines et sociales sur la thématique de l'inceste. Tandis que le premier est un ouvrage collectif constitué d'un échantillon de recherches effectuées dans plusieurs pays, le second rend compte du premier volet d'une recherche menée par l'anthropologue Dorothée Dussy sur les pratiques d'inceste dans les familles françaises.

## ***L'Inceste, bilan des savoirs***

- 1 Dorothée Dussy, introduit l'ouvrage *L'Inceste, bilan des savoirs*, en rappelant que l'inceste concernerait 5 % à 6 % de la population : « Autrement dit (...), en Occident, sur une

classe de 30 élèves âgés de 10 ans, en moyenne, un ou deux enfants [dans la plupart cas, des filles] ont été 'incestés' à la maison... et sur 60 millions, 3 millions vivent avec cette expérience » (p. 10). L'ouvrage est constitué de quatre parties, correspondant à quatre angles d'approches : les approches historiques ; l'inceste et le droit ; politiser la question des abus sexuels sur mineur ; la santé mentale en perspective.

- 2 Le premier chapitre s'ouvre sur une contribution passionnante d'Anne Ambroise-Rendu qui porte sur les revendications pro-pédophiles de la décennie 1970. Bien qu'il paraisse inconcevable d'imaginer aujourd'hui la parution d'un ouvrage défendant la pédophilie, cela fut possible durant cette décennie, où articles, ouvrages et manuels vantaient les vertus des relations entre adultes et enfants. La contribution est organisée autour de trois parties, correspondant aux trois axes autour desquels s'est construite la revendication pédophile : celui du droit, celui d'une attaque contre la famille, celui d'une pratique émancipatrice voire révolutionnaire. Fabienne Giuliani, historienne qui a soutenu en 2010 une thèse sur les relations incestueuses au XIX<sup>e</sup> siècle, approche ensuite l'inceste de façon originale, *i.e.* par le biais d'une relation épistolaire entre une jeune-femme – incestée par son beau-père – et son futur mari, qui n'est autre que le fils dudit beau-père. La contribution s'organise autour de trois axes : une analyse des pratiques de l'inceste révélées par la jeune femme, une étude de la perception du crime et l'expression de sentiments ambivalents, et la révélation du crime et ses conséquences pour la cellule familiale.
- 3 La partie juridique de l'ouvrage porte sur la France, l'Allemagne et l'Inde. Fabienne Terryn, juriste, relate l'histoire de l'inscription de l'inceste dans le droit français de 1791 jusqu'à la Loi du 8 février 2010 tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le *Code pénal* et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux. Bien que saluant l'intérêt accru manifesté par le législateur en matière d'inceste, l'auteur conclut cependant aux incohérences de cette loi, appelant à une réforme plus ambitieuse permettant de repenser l'inceste dans son ensemble. La contribution du juriste Thomas Hochmann aborde ce qu'il appelle « l'inceste 'au sens strict' », *i.e.* les relations sexuelles entre deux adultes consanguins, comme par exemple les sœurs et frères de sang. Contrairement au droit français, qui ne l'interdit plus depuis 1791, le droit allemand les punit de deux ans d'emprisonnement ou d'une amende<sup>1</sup>. La contribution rend compte d'une analyse diachronique de la pénalisation de cette forme d'inceste et d'une analyse des débats autour d'un arrêt rendu récemment par la Cour Constitutionnelle allemande qui en décréta la constitutionnalité. Dans sa contribution sur les procès pour viol en Inde, la politologue Pratiksha Baxi montre que la médecine légale, en scrutant le corps des femmes (« examen de l'hymen », « examen des deux doigts ») et en mobilisant des notions telles que celle d'« habituées du sexe », participe à l'exercice d'une justice suspicieuse, tout à la fois patriarcale et colonialiste.
- 4 Trois contributions abordent ensuite la question de l'inceste sous l'angle de sa politisation. Laurie Boussaguet pose la question de savoir si la lutte contre les abus sur mineurs constitue une « dérive sécuritaire orchestrée par des partis de droite » (p. 126). Par une restitution du processus ayant permis d'inscrire la lutte contre les abus sexuels sur mineurs dans la liste des priorités gouvernementales, elle montre que l'émergence de ce problème a été impulsé par des associations féministes et diverses associations, et que la répression de la pédophilie s'est imposée comme consensuel au sein de la classe politique. Tandis que Dorothée Dussy, par l'analyse de procès d'affaires d'inceste – dont le procès Outreau – met ensuite en évidence le caractère patriarcal

d'une justice conçue pour et par des hommes, Yann Warcholinski, philosophe, prend pour objet d'étude la « désaggravation » dont le viol fait l'objet et met en évidence trois façons de gommer sa gravité : le déni, la minimisation et la remise en cause.

- 5 L'ouvrage se clôt sur trois contributions abordant l'inceste sous l'angle de la santé mentale. Tandis que Jean-Louis Senon et Mélanie Voyer procèdent à un inventaire des hypothèses étiologiques en matière de délinquance sexuelle – et ce, afin d'en traiter plus efficacement les effets –, deux autres contributions abordent l'inceste sous l'angle du traitement : celle de Jenyu Peng, psychanalyste et anthropologue qui discute les thèses psychanalytiques en matière d'inceste ; celle de John Borneman, anthropologue, qui a effectué une enquête ethnographique dans différents services de soins afin de démontrer « combien la thérapie peut être efficace (...) pour les auteurs d'agressions sexuelles pédophiliques » (p. 221).
- 6 Cet ouvrage, par la diversité des regards et des approches proposés, tente de cerner l'inceste dans sa globalité. En croisant les approches synchroniques et diachroniques, il permet ainsi d'envisager l'inceste dans ses contextes sociaux et culturels. Il présente un intérêt incontestable tant pour le grand public que pour les chercheurs en sciences humaines et sociales. On peut toutefois souligner l'absence de contribution sociologique, tenant toutefois à une carence de recherches sur le sujet.

## ***Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste, livre 1***

- 7 Ce premier volet d'une trilogie sur l'inceste est consacrée aux « incesteurs », tandis que les deux autres, non encore parus, seront consacrés aux « incestés » (second volume) et aux controverses autour de fausses allégations sexuelles et d'affaires médiatisées (troisième volume). Après avoir rappelé que les anthropologues ont davantage concentré leurs efforts à théoriser l'interdit de l'inceste qu'à travailler l'inceste proprement dit, Dorothée Dussy explique avoir souhaité pallier ce manque par le biais d'un travail empirique sur des situations familiales existantes. Son dessein est de décrire l'inceste dans les familles françaises, et de repenser l'articulation entre règle et pratique. L'auteure entend montrer que l'inceste, interdit en théorie, est pourtant admis dans la pratique et s'avère structurant de l'ordre social. Elle déploie pour cela une méthodologie originale, procédant d'un « savant bricolage » (p. 15) : entretiens auprès d'incestés et/ou d'incesteurs ; entretiens avec des proches ; observation de procès ; dossiers d'instruction ; correspondances anonymes avec des victimes ; discussions lors de colloques où elle a présenté ses travaux.
- 8 L'ouvrage est organisé en sept chapitres, les deux premiers chapitres constituant des synthèses des études sur l'inceste et les incesteurs. Les résultats de l'enquête – réalisée auprès d'un échantillon de 22 hommes incesteurs âgés de 23 ans à 78 ans – sont présentés à partir du troisième chapitre (p. 67). Il y est d'abord question des sentiments éprouvés par la chercheuse lors de son entrée dans « le monde de l'incesteur » (« dans le monde de l'incesteur, vous avez en permanence un goût de bizarre collé au cerveau, au point que vous finissez par vous demander si vous êtes cinglé(e) ou si ce que vous venez d'entendre est normal », p. 67). La chercheuse, en donnant à lire de longs extraits d'entretiens, fait ensuite rentrer le lecteur dans ce monde des incesteurs, mettant en exergue leur éthique et leur système de représentations concernant des notions telles que le viol (« à l'époque, je ne savais pas que le fellation était un viol » p. 73), l'interdit

(« on aurait pu m'expliquer. On aurait pu me dire qu'une personne majeure... », p. 89) ou la pulsion sexuelle. Le quatrième chapitre plonge le lecteur dans la famille des incesteurs et dévoile les mécanismes par lesquels l'inceste devient possible. La terreur qu'inspire l'incesteur, le silence qui s'installe dans la famille, la culpabilité des victimes, l'argent constituent autant d'éléments permettant d'expliquer les raisons d'être de l'inceste et de sa perdurance. Un cinquième chapitre aborde la question de la transmission générationnelle. La chercheuse commence par y aborder rapidement la question « l'incesteur incesté », précisant, en conformité avec ce que révèle la littérature, que les incesteurs n'ont pas été systématiquement incestés (7 des 22 hommes qu'elle a interrogés l'ont été). Elle fait toutefois état d'une « donnée récurrente et troublante : l'inceste arrive dans un contexte où il est déjà là » (p. 138). Elle illustre ce constat par une série d'arbres généalogiques des familles des personnes interrogées et conclut : « la reconduction d'un modèle d'inceste par la même paire de parents à chaque génération est une donnée tout à fait étonnante de cette enquête » (p. 161). Deux chapitres concluent ensuite l'ouvrage : un chapitre consacré à « la circulation de la parole et du silence de l'inceste » (p. 183) qui révèle les enjeux autour de la dénonciation des faits d'inceste, et un chapitre sur le traitement social et judiciaire des faits d'inceste (« L'incesteur et la société », p. 227) dans lequel est reprise pour partie l'analyse présentée dans l'ouvrage collectif présenté *supra*.

- 9 L'ouvrage présente ainsi l'intérêt d'approcher l'inceste et les incesteurs de très près. Le fait d'avoir interrogé des incesteurs est à cet égard tout à la fois courageux, judicieux et instructif. Cet ouvrage présente un intérêt incontestable et donne à voir les multiples mécanismes par lequel l'inceste devient possible, s'installe, et perdure dans les familles et dans la société. Le ton de l'ouvrage est également original, et relève d'un parti-pris discursif exposé dans une partie tout à fait intéressante sur « la mise en texte des résultats d'enquête » (p. 16-17). On est cependant parfois dérouté par le caractère polémique de certains passages, comme celui où l'auteure, discutant les thèses de Marcela Iacub et de Hervé le Bras – effectivement tout à fait discutables –, finit par conclure qu'« il y aura toujours des intellectuels et des crétins pour considérer que la politisation des questions de violence domestique représente un danger puritain qui instrumentalise le droit » (p. 11). Apparait également dans certains passages une forme d'essentialisation de « l'incesteur » et de généralisation qui pose question (« pour l'incesteur, le passage à l'acte incestueux n'est pas très grave et c'est pour cela qu'il est très courant », p. 75) et contraste avec la prudence dont la chercheuse fait globalement preuve dans l'ouvrage.

---

## NOTES

1. À noter, que postérieurement à la parution de cette contribution, le Conseil d'Éthique, qui ne lie en rien les députés mais préfigure parfois des changements de législation, a proposé en septembre 2014 de dépenaliser cette forme d'inceste.

---

## AUTEURS

**SÉBASTIEN SAETTA**

Cermes 3